

Face à la police, face à la justice

Avant-propos

1. Brève présentation des institutions judiciaires françaises

Les différentes justices

Les infractions

La magistrature

Les trois sortes d'enquêtes

L'avocat

2. Contrôle et vérification d'identité dans la rue
ou dans un espace public

Quand les flics peuvent-ils contrôler une identité ?

Comment les flics vérifient-ils une identité ?

S'opposer au contrôle d'identité

L'usage que font parfois les flics de la rétention
pour vérification d'identité

Illégalité du contrôle d'identité

3. Perquisitions

définition

Suivant les types d'enquêtes

L'enquête de flagrance

L'enquête préliminaire

L'instruction

Règles applicables à toutes les perquisitions

4. Fouilles

Fouilles de personnes

Palpation de sécurité

Fouille au corps

Fouilles de véhicules

Cas particulier des douanes

5. Les témoins, l'audition libre et les convocations

Les témoins lors de l'enquête

La convocation pour témoignage

Interrogatoire du témoin

Différence entre témoin et suspect

l'audition libre

La convocation au commissariat

Le déroulement

6. La garde à vue

définition

généralités

Les trois cas dans lesquels sont prévues les gardes à vue

Durée de la garde à vue

déroulement de La garde a vue

Notifier les droits

Avertir les proches

Examen médical

La désignation de l'avocat

L'entretien avec l'avocat

L'accès au dossier

L'assistance lors des auditions et des confrontations

Les pouvoirs de l'avocat

Intervention différée de l'avocat

Cas des régimes spéciaux de garde a vue

Fouilles et empreintes

Fouilles

Empreintes digitales et photos

Empreintes génétiques

Les conditions de vie en garde a vue

La pression psychologique

Les auditions

Les documents que les flics peuvent faire signer

La notification de fin de garde à vue

Nullité de garde à vue

Que faire si on a des proches en garde à vue ?

7. De La garde a vue au procès

La sortie de garde a vue (dans le cas d'un flagrant délit ou d'une enquête préliminaire)

Le déferrement et ses suites

Le déferrement et l'entretien avec le procureur

La comparution différée

La comparution immédiate

Le rôle de ceux qui sont à l'extérieur

En attente de la comparution immédiate

Report du procès

Contrôle judiciaire et retenue judiciaire

Détention provisoire

L'enjeu

Demander ou non un report

Tenter d'éviter la détention provisoire

Recours contre la détention provisoire

8. Le « plaider-coupable »

La médiation pénale

La transaction pénale

La composition pénale

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ou CRPC

Dans quels cas la crpc peut-elle s'appliquer ?

Qui peut décider de recourir à cette procédure ?

À quel moment la CRPC peut-elle intervenir ?

Durant la garde à vue

Par convocation ou par déferrement devant le procureur

Cas où la personne demande au procureur l'application de la CRPC

L'entretien avec le procureur

La proposition du procureur

Délai de réflexion

En cas d'acceptation de la proposition par la personne poursuivie

Dans le cas d'un refus de la proposition du procureur par la personne ou d'un refus d'homologation par le juge

9. Le procès devant le tribunal correctionnel

Ne pas assister à l'audience

Renvoi de l'audience

Jugement par défaut ou jugement contradictoire

Jugement par défaut et opposition

Jugement contradictoire

Nullités de procédure

Supplément d'information

Le déroulement du procès

La salle d'audience

Le début de l'audience

La partie civile

Les témoins au procès

Les notes d'audience

Réquisitoire, plaidoirie et rendu du jugement

10. Le rendu du jugement, les différentes peines et leur application

Le rendu du jugement

Les peines

Les principes de l'application des peines

Peine principale

Peine complémentaire

Suivi socio-judiciaire et bracelet électronique
Autres peines correctionnelles
La contrainte pénale
Le travail d'intérêt général (TIG)
Les peines privatives et restrictives de droits
Les jours-amendes
Stage de citoyenneté
La « sanction-réparation »
Sursis et ajournement
Les sursis et leur révocation
Sursis simple
« Révocation » du sursis simple
Sursis avec mise à l'épreuve 119
Révocation du sursis avec mise à l'épreuve
Sursis avec travaux d'intérêt général
Les ajournements de la peine
Aggravation des peines par la récidive
Exécution des peines de détention
Cumul et confusion des peines
L'incarcération
Prévenu arrêté à la barre
Prévenu laissé libre à la barre
Formes d'exécution de la peine
Fractionnement de la peine
Semi-liberté, placement à l'extérieur et bracelet électronique
Les réductions de peine
La libération conditionnelle
La libération sous contrainte
Les grâces présidentielles

11. L'appel

Qui peut faire appel ?

Les délais

L'appel du parquet

L'appel de la partie civile et de la « personne civilement responsable »

L'appel du prévenu

L'appel incident

La cassation

12. Casier judiciaire, ADN et autres fichiers

Casier judiciaire

Demande de non-inscription au bulletin n° 2

Axes au casier judiciaire

Les autres types de fichiers

Traitement des antécédents judiciaires

Le Fichier automatisé des empreintes digitales

Le Fichier des personnes recherchées (FPR)

La prise d'ADN et le FNAEG

Quand les flics peuvent-ils nous prendre l'ADN ?

1er cas : l'accord est nécessaire et la condamnation pour refus possible

2e cas : l'accord n'est pas nécessaire et la condamnation pour refus possible

3e cas : l'accord est nécessaire et la condamnation pour refus impossible

Faire effacer son empreinte du FNAEG

13. Les mineurs

parents et enfants

Brève présentation du droit pénal des mineurs

Texte de référence pour les mineur

Principes généraux

La retenue et la garde à vue du mineur

La retenue du mineur de 10 à 13 ans

La garde à vue du mineur de 13 à 16 ans

La garde à vue du mineur de 16 à 18 ans

De La garde a vue au procès

Classement ou poursuite de l'affaire

La comparution immédiate

Le « plaider-coupable »

Contrôle judiciaire

Détention provisoire

Le procès

Le tribunal de police et le juge de proximité

Juge des enfants

Le tribunal pour enfants

Tribunal correctionnel pour mineurs

Publicité restreinte du procès

Peines et sanctions du jugement

Les mineurs de moins de 10 ans

Les mineurs de 10 à 13 ans

Les mineurs de 13 à 16 ans

Les mineurs de 16 à 18 ans

Casier judiciaire et autres fichages

Registre spécial mineur

Inscription au casier judiciaire

Suppression du casier judiciaire

Conclusion